

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

**PROGRAMME** 

# **HABILITATION ÉLECTRIQUE - H1(V) H2(V) H2(V) Essai HC -**

Personnel électricien Haute Tension

Durée: H1(V) / H2(V) / H2(V) Essai 3,5 jours

HC 3 jours

Modalité pédagogique : Présentiel

Public : Électricien (voir détail des missions ci-dessous

♣ ProgrammationNous consulter / 05 63 40 50 60

Prérequis : Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu
- > Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.)
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

# **Objectif**

Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre dans l'exercice des missions qui leur sont confiées.

# Essai

Opération destinée à s'assurer du bon fonctionnement ou de l'état électrique, mécanique ou autre d'un ouvrage ou d'une installation électrique.

# Compétences visées

#### Missions du Chargé de consignation

Sous l'autorité du Chargé d'exploitation :

- Il réalise les consignations, déconsignations, mises hors tension et remises sous tension nécessitées par l'exploitation des ouvrages ou des installations définis sur son titre d'habilitation
- Il gère les procédures d'accès, de suivi et de contrôle correspondantes.

#### Missions de l'Exécutant

Personne assurant l'exécution des opérations. Cette personne opère sous la conduite d'un Chargé de travaux, d'un Chargé d'intervention générale, d'un Chargé d'Opérations Spécifiques ou d'un Chargé de chantier.

# Missions du Chargé de travaux

Personne chargée d'assurer la direction effective des travaux d'ordre électrique ou d'ordre non électrique

Dernière mise à jour : 7/09/23



# Contenu de la formation

# Tronc commun électricien :

- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc)
- Limites des différents domaines de tension
- > Zones d'environnement et limites
- Principe d'une habilitation
- Symboles d'habilitation
- Principes généraux à appliquer au cours d'une opération électrique
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (vat).
- Équipements de protection collective et fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Moyens de protection individuelle et limites d'utilisation.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

# Module H1 H1(V) / H2 H2(V) / H2(V) Essai

- Différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
- Rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique
  - Exécutant : respect des instructions données par le chargé de travaux et compte rendu de son activité
  - F Chargé de travaux : identification du chargé d'exploitation électrique, échange d'informations nécessaires, respect des instructions données par le chargé 'exploitation électrique ou le chargé de consignation et compte rendu de son activité
- Différents niveaux d'habilitation et limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.)
- Prescriptions d'exécution des travaux

  - Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé zone 2 (H1(V), H2(V))
  - F Respecter la zone de travail
- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (Attestation de consignation, avis de fin de travail), et autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
  - Fédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (H2, H2(V))
  - √ Vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation
- Mesures de prévention à observer lors d'un travail
  - Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
  - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés
  - Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc)
  - # Effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
  - F Réaliser une deuxième étape de consignation
  - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée



- Instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour H2(V) essai)
  - F Respecter et faire respecter les instructions de sécurité
  - 4 Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

#### **Module HC**

- Information et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux
  - Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (fiche manœuvre, attestation de consignation en une étape, attestation de première étape de consignation)
  - √ Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires
  - √ Identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires
- Opérations de la consignation et les documents associés
  - Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes dans le domaine de tension considéré (HTA ou HTB)
- Régime de réquisition
  - F Renseigner un avis de réquisition (si nécessaire)
  - 4 Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

# **Pédagogie**

# Méthode

Au cours du stage notre Formateur s'entretient avec chaque stagiaire afin de contrôler l'adéquation des opérations effectuées avec l'habilitation visée. En cas de nécessité il réoriente le stagiaire en accord avec l'employeur.

**De nombreux travaux pratiques sont effectués**: sur des installations types conformément à la règlementation (voir outils pédagogiques ci-dessous) et *sur vos installations et consignes spécifiques lors des stages intra en respect de vos impératifs d'exploitation (recommandation NORME et INRS).* 

#### **Outils**

Salle de cours, Vidéo projecteur, EPI et petit outillage électrique, armoires électriques Schneider pour applications pratiques, installations et EPI propres à l'établissement.



# Préparation de la formation

Préciser pour chacun des stagiaires, le cadre de missions dans lequel vous souhaitez délivrer l'habilitation électrique.



# Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue des évaluations théorique et pratique, **un avis** et **un titre d'habilitation pré-rédigé** seront délivrés aux candidats qui ont fait l'objet d'évaluations favorables.

# Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via <u>assistance@formafrance.fr</u>

# Accessibilité aux personnes en situation de handicap

# Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité
- ✓ En INTER: nous vous assurons l'accès à la salle de formation

# Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

# **Informations pratiques**

Recyclage: H1(V) / H2(V) / H2(V) Essai / HC - 1,5 jour tous les 3 ans.

Encadrement : Formateur Habilitation électrique expérimenté.